

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00153

**CONVENTION POUR REMBOURSEMENT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION
DES BARRAGES**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 12 mai 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 48

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE,
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON,
M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 mai 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170404-D20170015310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170524

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2017

CONVENTION POUR REMBOURSEMENT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DES BARRAGES

Au démarrage du contrat de concession de l'eau potable, la Ville de Saint-Etienne a perçu par avance le montant de la redevance d'utilisation des barrages pour la totalité de la durée du contrat.

Depuis, elle reversait annuellement cette redevance d'utilisation des barrages à son budget annexe de l'eau.

Du fait du transfert de la compétence eau à la Communauté Urbaine, il convient de poursuivre ce processus de reversement de la somme restant due au titre de la redevance d'utilisation des barrages, par le budget principal de la Ville au budget annexe eau de Saint-Etienne Métropole.

La présente délibération a donc pour vocation l'approbation de la convention qui prévoit que la Ville s'engage à poursuivre le remboursement de la somme restant due, au titre de la redevance d'occupation des barrages, conformément à la convention annexée.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention spécifique devant intervenir entre la Ville de Saint-Etienne et la Communauté Urbaine dans le cadre du transfert de compétence eau potable intervenu au 1^{er} janvier 2016,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents au sujet de la convention susmentionnée.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU